

PREPARATION AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES CSE

Historique

Ordonnances Macron 2017 – mise en place 1^{er} janvier 2020 :

- fusionnent les 3 IRP
- créent le CSE et le CSEC
- suppriment le CHSCT pour le transformer en CSSCT (+300 salariés)
- prolongent la durée du mandat des élus de 2 à 4 ans

Conséquences :

- Réduction du nombre de représentants du personnel
- Réduction du nombre de réunions
- Réduction du nombre d'heures de délégation
- Les élus CSE cumulent les missions des 3 anciennes fonctions
- Réduction des pouvoirs et de l'efficacité

Le Protocole d'Accord Préélectoral - PAP

Quand ?

Rappel : CSE obligatoire si entreprise ou établissement + 11 salarié-es.

Le Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) est un accord qui doit être négocié avant les élections du CSE, afin de fixer les modalités d'organisation et de déroulement des futures élections. Il se négocie au niveau de l'entreprise, donc l'accord est négocié en central si plusieurs établissements

QUI ?

L'employeur a l'obligation de convier aux négociations les syndicats suivants (L. 2314-5) :

- ceux respectant les critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance, qui ont été constituées légalement depuis deux ans au moins, et dont le champ géographique et professionnel couvre l'entreprise concernée (ou l'établissement)
- ceux reconnus représentatifs dans l'entreprise (ou l'établissement)
- ceux ayant constitué une section syndicale dans l'entreprise (ou l'établissement)
- ceux affiliés à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel

Quels sujets abordés ?

Lors de la négociation du PAP, l'employeur doit parvenir à un accord avec les organisations syndicales sur ces différents sujets :

- Dates des élections du 1^{er} et du second tour

SUD Aérien : prévoir une campagne électorale d'au moins 1 mois – éviter les vacances scolaires- prévoir 1 mois entre 1^{er} et second tour des élections surtout si vote par cc

- Durée des élections

SUD Aérien : selon les établissements, sur plusieurs jours (3 jours possibles) selon horaires des services

- Implantation des bureaux de vote et heures d'ouverture

SUD Aérien : le + proche des sites de travail – organiser avec la hiérarchie les votes à l'urne dans chaque service – heures d'ouverture correspondant aux heures de travail